



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire)

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Jean-François Gervais, greffier de la Ville de Château-Richer certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le **Règlement 591-21 décrétant l'acquisition d'une pelle sur roues usagée et un emprunt n'excédant pas 174 600\$, remboursable sur une période de 10 ans** est de 3908 personnes
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 402 personnes
- Que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- Que le règlement Règlement 591-21 décrétant l'acquisition d'une pelle sur roues usagée et un emprunt n'excédant pas 174 600\$, remboursable sur une période de 10 ans est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Jean-François Gervais
Greffier
Le 25 mars 2021

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)